



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 13 février 2017

Au Conseil Communal  
De et à  
1041 Bottens

**Préavis municipal n° 2017-01**  
*Relatif à*  
**La sortie de l'association « Lausanne-région »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

---

Pour vous permettre de vous prononcer de manière objective et sereine sur ce préavis, sans être influencé par l'émotionnel que tout changement génère, il est important de savoir que les acquis ne seraient pas remis en cause par une éventuelle sortie de Lausanne-Région. Ainsi par exemple, les bus tiendraient toujours à Bottens, leurs horaires ne seraient pas changés ou diminués par notre éventuelle sortie.

## **2. Motivation**

---

Depuis de nombreuses années, la commune de Bottens fait partie de « Lausanne-Région » et de « l'Association Région Gros de Vaud (ARGdV) ». Deux associations dont la principale voire la seule différence réside dans leurs régions géographiques d'action.

Les buts premiers de ces associations sont très proches et visent à favoriser le développement et la promotion économiques, le tourisme, la culture, la collaboration intercommunale, le sport, la jeunesse, la communication, etc...

Depuis un certain temps déjà, les sujets susceptibles d'intéresser les habitants de Bottens et qui interpellent la municipalité concernent quasi exclusivement la région Gros-de-Vaud.

Par exemple : les cours d'appuis pour apprentis, la fête du blé et du pain, les manifestations touchant notre région comme le chant ou le Vélo club, les services intercommunaux, la bibliothèque, etc...

À contrario, les activités de « Lausanne-Région » nous concernent de moins en moins de par leur quasi totale absence de réel impact sur Bottens et ses habitants. Par exemple le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges PALM, les appuis scolaires alors que nous faisons partie de l'ASIRE, etc...

Outre l'identité régionale, l'aspect coût est également à prendre en considération :

- Lausanne région nous facture Fr. 7.74 par habitant soit Fr 9'621.00 et a décidé d'augmenter sa cotisation pour cette année. Ce sans véritable contrepartie pour des petites communes de sa périphérie comme Bottens.
- L'ARGdV nous revient à Fr. 5.- par habitant, dont Fr. 2.- pour Echallens-Tourisme, soit Fr 6'215.00 par année.
- À quoi s'ajoute les coûts liés aux vacances et aux transports des municipaux pour se rendre à des séances rendues obligatoires par notre statut de membre. Quand Bottens peut en retirer quelque chose, ces frais représentent un investissement. Mais ils constituent un gaspillage de temps, d'argent et in fine d'énergie quand ces séances n'apportent pratiquement rien à Bottens. Or, force est de constater que c'est de plus en plus souvent le cas avec Lausanne-Région.

De plus, concentrer notre temps et notre énergie dans une seule association nous permettra de nous engager davantage et donc d'être plus efficaces, tout en limitant les coûts de fonctionnement. L'un des objectifs prioritaires de cette législature.

### **3. Conclusions**

---

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS ;

- Vu le préavis municipal n° 2017-01;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;

### DÉCIDE

D'autoriser la municipalité à notifier la démission de Bottens à l'association Lausanne région au plus tard le 30 juin 2017 afin de respecter les statuts de cette association.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf P. Gerber



Responsable du préavis : Laurent Imoberdorf, syndic